Trentième Année. — N° 52 | UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. | SAMEDI 21 FEVRIER 1885

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 fr.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur gérant : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES :
RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ-SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. Havas, Lafitte et Ce, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34
Bruxelles, à l'Office de Publicité

ROUBAIX, LE 20 FÉVRIER 1885

LE CONTRE-PROJET GERMAIN-LEBAUDY

Il vient de s'accomplir un fait grave, car il remet en question le projet sérieusement étudié qui devait réparer — d'une façon incomplète, il est vrai — les persistantes iniquités des législateurs opportunistes vis-à-vis de l'agriculture.

La commission des douanes n'a pas accepté le contre-projet de M. Germain, mais elle s'est subitement ralliée à un système que le député centre-gauche, assisté de M. Lebaudy, est venu exposer devant elle. Il avait fallu des mois pour élaborer un projet favorable aux intérêts agricoles, il a suffi d'une courte séance pour renverser l'édifice élevé avec tant de lenteur.

Et cela au moment où, la discussion générale étant close, la Chambre allait aujourd'hui même aborder l'examen des articles! On conviendra que la commission s'est déjugée avec une aisance excessive et qu'elle a tout au moins fait preuve d'une légèreté blâmable. S'il ne s'agissait que du tort porté par ce recul subit au prestige de ses délibérations, nous n'en prendrions pas grand souci; mais c'est l'agriculture qui se trouverait leurrée si l'évolution de la commission recevait la sanction du Parlement; c'est l'économie du budget tout entier qui serait profondément altérée. Et puis, tout est incohérent dans la combinaison qui a séduit la commission.

Le dégrèvement des petites cotes, qui sont les plus nombreuses, amènera un déficit budgétaire, sans procurer aux intéressés une compensation suffisante contre la concurrence étrangère ; d'autre part, il n'allègera en rien le sort des fermiers de la propriété grande ou moyenne et n'améliorera point la condition des ouvriers ruraux. En outre, si le principal de l'impôt disparaît pour les petites cotes, les centimes additionnels subsisteront, ce qui est une anomalie évidente, car, enfin, le mot « additionnels » indique que ces centimes doivent s'ajouter à quelque chose.

Quant à l'augmentation des droits sur l'alcool, elle pèsera inégalement sur certains départements, et le Nord, par exemple, se trouvera payer l'impôt nouveau de consommation dans des proportions beaucoup plus considérables que le Midi. La fraude s'accroîtra en raison de l'élévation des charges et la santé publique souffrira d'une mesure fiscale qui ne procurera pas au Trésor les revenus estimés sur des bases fantaisistes.

Or, si le produit des droits à établir sur les alcools est incertain, la moins-value résultant du dégrèvement des petites cotes foncières est assurée, et ainsi le budget, déjà en déficit, verra se creuser le trou que tous les artifices de M. Tirard ne peuvent combler. La taxe sur les blés étrangers, au contraire, protégerait l'agriculture, surtout si le produit de cette taxe était affecté à des dégrèvements, et la situation financière n'en serait pas troublée.

Dégagée de ses chiffres embrouillés, la question se pose ainsi :

Ou faire supporter aux ouvriers des villes, par une lourde augmentation des droits sur l'alcool, la diminution insensible de l'impôt foncier appliquée aux petites cotes et créant un vide énorme dans nos recettes financières ;

Ou établir un droit compensateur frappant les blés étrangers à leur entrée en France.

Nous constatons avec regret que la commission s'est prononcée pour exonérer, par privilège, les produits étrangers des droits acquittés par les produits du travail national.

Le gouvernement s'est rendu compte de l'effet qu'allait produire la résolution de la commission ; il l'a combattue, mais inutilement, car l'équivoque de ses doctrines économiques enlève tout crédit à sa parole. Lorsque M. Méline parle, on pense à M. Rouvier, qui dirait le contraire, et quant à M. le ministre des finances, il ne jouit pas, dit la *République française*, qui s'en prend à l'organisation gouvernementale, « de l'autorité prépondérante à laquelle il devait prétendre. » La feuille opportuniste, du reste, redoute maintenant que l'on arrive à la fin de la législature sans conclure. Elle craint que les contre-projets n'aboutissent pas, et elle s'écrie : « Mieux vaut encore la surtaxe que le néant. La prochaine Chambre restera libre de la remplacer par des dégrèvements sérieux. »

Il y a tout un programme électoral dans cette singulière déclaration économique, qui consiste à voter une taxe en promettant de l'abolir. C'est le *provisoire* de M. Méline paraphrasé par M. Rouvier.

Nous ne savons si la surtaxe sera votée, mais il est certain que la prochaine Chambre ne pourra rien dégrever, car elle aura un lourd passif à liquider, sans recettes nouvelles.

Et les impôts iront croissant tant que la République opportuniste durera, mangeant le fonds de la France avec son revenu.

Nous lisons dans le *Siècle* :

On assure que le mouvement administratif qui était en préparation au ministère de l'intérieur vient d'être ajourné, ce qui serait un indice que les élections législatives se feraient plutôt qu'on ne le suppose, puisque le ministre ne veut pas désorganiser son personnel en ce moment.

LA POLITIQUE DE PERSÉCUTION

M. Andrieux termine dans la *Ligue* son récit de l'exécution des décrets. Nous citons :

Lorsque M. Clément avait apposé les scellés sur les portes de la chapelle de la rue de Sèvres, il ignorait que le Saint-Sacrement y fût enfermé, et personne n'avait appelé son attention sur les difficultés qui pouvaient en résulter.

Mais, dès le lendemain, Mgr l'archevêque de Paris adressa au gouvernement une demande tendant à permettre la levée provisoire des scellés, afin d'y prendre le Saint-Sacrement et de le transporter à l'église Saint-Sulpice.

L'autorisation fut immédiatement accordée. La nouvelle s'en répandit parmi les fidèles, qui accoururent en foule à la rue de Sèvres, avec le projet d'accompagner processionnellement, jusqu'à Saint-Sulpice, les espèces eucharistiques.

La cérémonie était indiquée pour deux heures de l'après-midi. Dès une heure et demie, l'affluence était énorme aux abords de la maison. Une centaine de personnes avaient pénétré à l'intérieur, parmi lesquelles MM. Buffet, Chesnelong, le duc de la Rochefoucauld-Bisaccia, le prince de Léon, le marquis de Partz, de Kermenguy, de la Rochette, Villiers, le comte de Maillé, Ernoul, Depeyre, de Ravignan, et les supérieurs de divers ordres.

Parmi les jésuites, les PP. Pitot, Soimié et Lefebvre étaient seuls présents, ayant seuls été autorisés à rester, comme gardiens, dans la maison.

A deux heures arrivait Mgr Richard, coadjuteur de Mgr l'archevêque de Paris, et presque en même temps se présentait M. Clément, assisté de deux agents, pour procéder à la levée des scellés.

Ce commissaire de police, qui avait cru n'avoir à remplir qu'une simple formalité, se trouvant en présence d'une imposante manifestation, craignit des désordres et demanda à m'en référer.

Aussitôt averti, j'arrivai quelques instants après. Je fis observer respectueusement à Mgr Richard qu'une manifestation de ce caractère et de cette importance ne pouvait sans danger se produire sur tout le parcours, depuis le n° 35 de la rue de Sèvres jusqu'à l'église Saint Sulpice.

— Dans l'intérêt même de la religion catholique, que j'ai le devoir et la volonté de protéger dans la rue contre toute insulte, dis-je à Son Eminence, je suis obligé de m'opposer, pour le moment, à la translation du Saint-Sacrement.

Je rencontrai, de la part de Mgr Richard et des personnes présentes, les sentiments les plus conciliants.

Ce fut le P. Pitot lui-même qui proposa de renoncer à la translation processionnelle et de transporter le Saint-Sacrement dans une petite chapelle intérieure.

Pendant que la cérémonie religieuse s'accomplissait à l'intérieur de la maison de la rue de Sèvres, la foule s'était portée à l'église Saint-Sulpice.

A quatre heures, Mgr Richard y arriva. Il monta en chaire, adressa quelques paroles de remerciement et de félicitation aux fidèles, puis il officia et donna sa bénédiction à la foule silencieuse et recueillie.

Je crois avoir raconté avec exactitude les incidents qui marquèrent cette première exécution des décrets.

J'ai dit avec sincérité la part que j'y ai prise et les motifs qui m'ont déterminé. En parlant ainsi, je n'ai pas eu la prétention d'atténuer ma responsabilité.

Ceux-là qui mettent leur orgueil à ne jamais confesser leurs erreurs ni leurs regrets, puiseront dans mes aveux de nouveaux motifs de blâme.

Pour moi, je mets mon honneur à m'exprimer avec liberté et franchise sur mes propres actes, comme sur ceux d'autrui.

LA GUERRE AVEC LA CHINE

Les journaux anglais ont reçu la dépêche suivante au sujet du combat récemment livré par les vaisseaux de l'amiral Courbet à la flotte chinoise dans la rade de Sheipoo :

Shanghaï, 18 février, 1 h. 20, soir.

Je quitte la rivière de Shanghaï.

L'escadre française, ainsi qu'on l'attendait, s'est mise à la recherche de la flotte chinoise, que l'on savait en rade de Sheipoo.

Les Chinois, qui avaient évité l'amiral Courbet pendant quelque temps, ont probablement ignoré l'approche de l'ennemi, jusqu'au moment où ils ont été surpris, vendredi dernier par l'apparition des navires français à Sheipoo.

Sur les cinq navires chinois qui étaient à l'ancre, trois prirent immédiatement la fuite.

Les deux autres, dont une frégate de 21 canons, engagèrent un combat désespéré.

Les Français les attaquèrent immédiatement avec des bateaux torpilles, mais ils furent repoussés quatre fois par les Chinois.

Dimanche, ils ont renouvelé leur attaque avec succès. Les bateaux purent atteindre les navires chinois avec leurs torpilles, dont l'explosion a produit un effet terrible.

Les deux navires chinois ont été coulés, mais les équipages, à l'exception d'un mécanicien chinois, ont pu se sauver.

Une autre dépêche adressée au *Standard* dit :

Shanghaï, 18 février, 5 h. du soir.

La flotte française poursuit en ce moment les navires chinois, qui ont pris la fuite, et le bruit court qu'une petite escarmouche a eu lieu à Ning-Po.

Le *Temps* publie d'autre part la note suivante :

Trois croiseurs chinois n'ont dû leur salut qu'à un brouillard intense qui leur a permis d'échapper à la poursuite des navires de la flotte française.

Tandis que le cuirassé la *Triomphante* avec le transport-aviso la *Saône* et la canonnière l'*Aspic* bloquaient la rade de Sheipou, le cuirassé le *Bayard*, portant pavillon de l'amiral Courbet, les croiseurs l'*Eclaireur* et le *Nielly* donnaient la chasse à trois croiseurs chinois à grande vitesse qui étaient sortis par une des passes de la rade de Sheipou.

Malheureusement, une brume des plus épaisses s'est levée pendant la poursuite et les navires chinois ont disparu.

L'ATTAQUE

Voici, d'après le *Temps*, comment l'attaque a eu lieu :

Les deux embarcations à vapeur, commandées par M. le capitaine de frégate Gourdon, escortaient le *Bayard*, et Duboc, lieutenant de vaisseau, et pilotées par M. le lieutenant de vaisseau Ravel, aide-de-camp de l'amiral Courbet, ont fait route sur les navires chinois à quatre heures du matin, par une nuit sombre et pluvieuse.

Prévenus de leur approche par le bruit des machines, les marins de la flotte impériale ont ouvert sur les deux embarcations un feu d'artillerie et de mousqueterie d'une extrême vivacité. Franchissant à toute vapeur la zône dangereuse, les assaillants ont abordé l'ennemi et présenté leurs torpilles sous les flancs des deux navires chinois. L'explosion de la charge de fulmicoton a fait brèche dans les œuvres vives des deux bâtiments ennemis, qui se sont effondrés en quelques instants dans les eaux calmes de la rade de Sheipou, où ils se croyaient hors de portée de nos coups.

Ce ne sont pas les croiseurs chinois qui ont été détruits; il'un des navires, le *Yu-Quen*, que l'on orthographie souvent d'autre façon, est une frégate en bois d'ancienne construction, car elle a lancée en 1873. Elle déplaçait 3,400 tonneaux, et sa machine, qui développait 1,750 chevaux, lui avait donné autrefois une vitesse de 12 nœuds. Son armement consistait en deux canons de 21 cent., quatre de 15 cent. et 20 de 12 cent. Krupp.

Quant à la corvette le *Tcheng-King* ou *Tscheng-Kiang*, elle aussi appartenait à la flotte de Shanghaï.

Somme toute, la flotte chinoise vient de perdre deux bons navires, non les meilleurs, mais deux bâtiments fortement armés, sortis des chantiers chinois et autour desquels sont venus se grouper les croiseurs construits en Europe.

L'excursion que vient de faire l'amiral Courbet sur les côtes du Céleste-Empire n'a donc pas été inutile. Nous avons eu un homme tué, un fusilier marin, dans cette brillante attaque où la Chine a perdu deux bâtiments, mais, ce qu'il faut retenir de cet incident de la campagne actuelle, c'est que nos marins sont restés dignes de leur vieux renom. Ils ont ajouté à Sheipou une page mémorable aux fastes de la marine française. L'exploit qu'ils viennent d'accomplir ne le cède en rien aux hauts faits des bateaux-torpilleurs dans la rivière Min, et nous estimons qu'il a eu lieu dans des conditions plus émouvantes.

En effet, dans la rivière Min, les torpilleurs, commandés par MM les lieutenants de vaisseau Latour et Donzans, se sont jetés de jour sur l'ennemi, appuyés par le feu de toute l'escadre française; en un clin d'œil, ils avaient rejoint et coulé les Chinois, mais ils avaient une retraite assurée. A Sheipou, c'est de nuit, par temps brumeux, avec de médiocres embarcations, que l'on tente le coup, sans retraite possible, en cas d'accidents, si un projectile avait coulé un de nos canots.

Les marins marchaient au combat avec cette abnégation, ce haut sentiment du devoir, ce sacrifice complet de leur existence dont les marins français donnent journellement les preuves dans le cours de leur carrière périlleuse.

Ceux qui ont vaincu ont été acclamés à leur retour à bord par les équipages de l'escaire de l'extrême Orient; tous enviaient de les imiter et de se mesurer de nouveau avec les Chinois, sous les yeux de l'amiral Courbet, dont le prestige est aujourd'hui plus grand que jamais parmi les hommes de toute arme qui servent sous ses ordres à Formose, comme à bord des bâtiments.

LE CORPS EXPÉDITIONNAIRE DU TONKIN

Paris, 19 février. — Une dépêche adressée à l'Agence Havas, datée de Kep, 19 février, à 4 heures du soir, dit que le général Brière est rentré à Hanoï par la route de Bac-Lé avec son quartier général. La route était libre, les ouvrages de défense sont abandonnés.

Les troupes ont porté les armes devant les tombes en traversant le champ de bataille du 23 juin.

Le général Négrier est entré à Lang-Son.

LETTRE DU TONKIN

Le *Monde* reçoit d'un de ses amis la lettre suivante, écrite du Tonkin au commencement de décembre, mais dont l'envoi a été retardé par suite de circonstances particulières: malgré sa date arriérée, elle nous a paru de nature à intéresser nos lecteurs :

Hanoï, 3 décembre 1884.

Si vous vous rappelez nos longues conversations, avant mon départ, vous savez, mon cher ami, que je ne suis pas un adversaire des expéditions militaires en lointains pays, ni de la politique coloniale; à tort ou à raison, je crois que cela est bon pour notre pays, qui a besoin d'élargir son action pour élargir ses idées, et dont le moral, abaissé par les révolutions, ne peut guère se relever que par les émotions fortifiantes du patriotisme, et par les sacrifices de tout genre qu'exige l'état de guerre.

Cette façon de voir a, je le sais, des contradicteurs nombreux ; mais, je l'avoue, leurs raisons, qui m'ont toujours paru très faibles, devaient me convaincre, si tout ce que je vois ici depuis mon arrivée était la conséquence nécessaire de la politique que je préconise, au lieu d'être, comme j'en suis convaincu, le résultat d'une impéritie administrative et politique poussée jusqu'au crime. Je ne puis qualifier autrement le désordre scandaleux et l'incohérence meurtrière dans l'organisation et la direction, dont je suis témoin. Je vais vous citer quelques faits :

A Hai-Phong, par exemple, où débarquent les troupes qui arrivent de France, il n'y a pas de campement, pas le moindre abri, pas la moindre baraque pour les recevoir et leur donner le temps de se reposer et de se refaire avant d'aller rejoindre leurs corps respectifs, si bien qu'après une traversée pénible elles restent ainsi des jours entiers à patauger dans la boue... Cela est-il croyable? N'était-ce pas une des premières choses à prévoir et à installer? N'y a-t-il pas assez longtemps que nous sommes ici pour l'avoir fait? Enfin n'est-il pas cruel d'accroître de la sorte, sans nécessité et partant sans excuse, les épreuves physiques de cette difficile guerre?

Mais ce n'est pas tout : en 1884, sur les bords du fleuve Rouge, comme sur les bords de la Loire en 1870, on aura vu des troupes sans souliers! J'ai compté jusqu'à 30, 40, 50 hommes par compagnie qui marchaient pieds nus et qui, les braves gens, ne s'en battaient pas moins bien, à Kep et ailleurs!

Si je passe maintenant en revue certains services médicaux, c'est le même et navrant spectacle : on a manqué de quinine, positivement! Les hôpitaux n'étaient point outillés ; ils n'avaient eu recours aux ambulances, (celles-ci étaient convenablement pourvues), ils auraient manqué d'instruments de chirurgie! Il va de soi que les ambulances se sont appauvries de tout ce qu'elles ont dû fournir aux hôpitaux.

En général, les services sont dans un désarroi lamentable, et les responsabilités se sont trouvées si manifestes qu'il a fallu sévir. Je ne donne point de noms, à quoi bon? mais je vous assure que tout cela attriste profondément, énerve et paralyse les meilleures volontés. En voyant toutes ces choses, maintes fois, il m'est arrivé de me transporter par la pensée en France, à la veille d'une guerre européenne à soutenir... Je n'ose m'arrêter à ce rapprochement, tant il est effrayant.

Je poursuis. Vous avez sans doute lu dans les journaux officieux que le service sanitaire au Tonkin ne laissait rien à désirer; vous en pouvez déjà juger par ce que je viens de dire, mais voici, entre autres, un exemple de la sincérité de ces rapports : On a dit qu'il n'y avait que 600 malades dans les hôpitaux; parbleu! je le crois bien : ils sont pleins et bondés et ne pourraient contenir un malade de plus. Mais 600 n'est pas le nombre des malades ; la vérité, c'est que depuis dix-huit mois nous avons perdu environ 4,000 hommes!

Mon Dieu! je sais que la guerre est chose meurtrière et que les épreuves physiques de la fatigue et du climat tuent plus d'hommes que les combats; mais encore une fois pourquoi ne pas tout faire pour réduire autant que possible ces terribles hécatombes?

Si l'on eut, dès le début, envoyé au Tonkin les 20 à 25,000 hommes qui vont y avoir été expédiés, il y a longtemps que tout serait terminé avec plus d'honneur et moins de sacrifices, tandis que ces injustifiables lenteurs, ces envois par petits paquets compromettent le prestige de la France. Pourquoi ne l'a-t-on pas fait?

L'autre jour, dans les rues d'Hanoï, moi et plusieurs Français, tant civils que militaires, nous étions arrêtés à considérer un convoi de malades, venant d'une des garnisons voisines ; c'était pitié de voir ces pauvres soldats, n'ayant plus que la peau sur les os, jaunes comme des Chinois, diaphanes à force d'être maigres, se traînant à grand'peine en longue file et se tenant l'un l'autre par la main pour s'aider à gagner l'hôpital ; j'aurais voulu les faire défiler sous les yeux de ces députés qui votent si facilement des ordres du jour de confiance!

Je m'arrête, ma lettre est déjà longue. J'aurais pourtant encore beaucoup à dire, et à côté de ces misères, de cette criminelle incurie, à vous montrer un meilleur côté des choses : le côté du courage, de la patience et de l'entrain chez ces braves enfants de la France, en somme toujours digne de leur pays et qui méritent mieux que d'être ainsi follement sacrifiés. — J'y reviendrai un de ces jours.

NOUVELLES DU JOUR

La commission du scrutin de liste

Paris, 19 février 1885. — MM. Jules Ferry et Waldeck-Rousseau se sont rendus aujourd'hui à la commission du scrutin de liste.

Le gouvernement, ont-ils dit, estime qu'il est nécessaire de statuer sur la réforme électorale le plus tôt possible; en conséquence il appuiera la mise à l'ordre du jour de la proposition Constans aussitôt après les céréales.

Le cabinet est absolument opposé à l'idée d'insérer dans la loi électorale une disposition fixant d'une manière permanente la date des élections générales de la Chambre. Quant à celles qui doivent avoir lieu cette année, la question n'est pas actuellement posée;

Tout en reconnaissant que les pouvoirs de la Chambre expirent le 14 octobre 1885, M. Ferry a nettement laissé entendre que le gouvernement pourrait être appelé à pressentir la Chambre sur la question de savoir s'il n'y a pas lieu d'abréger son mandat.

En ce qui concerne l'amendement Ribot, fixant le nombre des députés d'après le chiffre des électeurs, le gouvernement restera neutre.

A une question de M. Ribot sur les sectionnements, M. Ferry a répondu qu'il ne voyait aucun inconvénient à ce qu'il en soit établi dans les départements qui ont un grand nombre de députés à élire.

Le ministre a également appelé l'attention de la commission sur l'amendement Escande, tendant à interdire les élections partielles tant que la députation ne serait pas réduite d'un quart.

Le ministre a insisté sur l'inconvénient qu'il y aurait à mettre à chaque instant en mouvement le corps électoral de départements entiers pour l'élection d'un seul député.

La commission a pris l'engagement d'étudier la question.

Après le départ des ministres, par cinq voix contre trois, et une abstention, la commission a, malgré la demande du gouvernement, décidé d'insérer dans la loi une disposition fixant les élections au premier dimanche d'octobre.

M. Constans fera un rapport supplémentaire.

Des déclarations du gouvernement il résulte — et c'est là l'impression générale — que, comme nous l'avons toujours dit, le gouvernement fera tous ses efforts pour obtenir une séparation anticipée. Si le procédé reposant sur la dissolution n'aboutissait pas, et la Chambre s'ajournant fin mars à l'occasion des fêtes de Pâques, on prolongerait ces vacances jusqu'au 13 juin.

La Chambre aurait ainsi six cinq mois de séances rendus obligatoires par la Constitution, et elle ne se réunirait de nouveau que pour entendre lecture du décret de séparation.

Voici comment se décomposent les votes de la commission :

Ont voté pour : MM. Constans, Ribot, de la Porte, Deluns-Montaud et Bousquet. Ont voté contre : MM. Spuller, Dreyfus et Lionville. M. Hippolyte Maze s'est abstenu ; M. Antonin Proust, retenu par une indisposition, n'assistait pas à la séance et M. Léon Renault a été, comme on le sait, élu sénateur.

Le groupe agricole et l'amendement Germain

Paris, 19 février. — Le groupe agricole s'est réuni aujourd'hui, sous la présidence de M. Jametel, pour examiner la proposition de MM. Germain et Lebaudy.

M. Bernot a établi que le doublement du droit sur l'alcool doublerait la prime dont profitent les vins d'Espagne et d'Italie, et que nos importations de vins étrangers, qui s'élèvent actuellement à environ 360 millions, augmenteraient alors de 200 millions.

M. Graux a exposé ce qui s'est passé hier au sein de la commission. Il entend reprendre le projet primitif.

M. René Brice a soutenu qu'il était préférable de voter à la fois l'amendement Germain et l'élévation des droits de douanes sur les céréales.

MM. Graux et Damarçay se sont élevés contre cette manière de voir.

M. Bernot a fait observer qu'on ne peut augmenter le droit sur l'alcool tant qu'on n'aura pas accepté le vinage.

M. Brice a insisté, et a dit qu'il ne fallait pas perdre cette occasion de dégrever la terre, sauf à voter ensuite toute mesure utile comme le vinage.

M. Bernot a répliqué alors, qu'on avait donné de semblables arguments lors du vote du traité de commerce avec l'Espagne, et qu'ensuite le vinage avait été repoussé.

M. Maxime Lecomte a comparé alors la situation qui résulterait de l'amendement Germain à celle faite au cultivateur allemand par la loi de protection que vient de voter le Reichstag. La différence des droits sur les blés entre les deux pays serait de 3 fr. 45, ce qui amènerait un reflux considérable des céréales étrangères en France.

Après diverses observations présentées par MM. Ganault, Filhol, Carette, Lorois, Despraz, Rodat et Edmond Robert, le groupe a voté le rejet de la proposition Germain et Lebaudy.

La droite royaliste

Paris, 19 février. — La droite royaliste s'est réunie sous la présidence de M. de Larochefoucauld pour examiner la conduite à tenir en présence de l'amendement Lebaudy-Germain, modifié comme on le sait, et qui est devenu le projet de la commission.

Après une longue discussion le groupe a décidé que ledit amendement n'étant qu'un traquenard, qui a pour but de faire rejeter la loi, il voterait contre les droits proposés sur les alcools, droits qui ne feraient que favoriser l'entrée en fraude des alcools allemands.

Quant au dégrèvement proposé sur l'impôt frappant les propriétés non bâties, il ne le votera que si l'application en est immédiate. Les voter autrement serait s'exposer à une duperie, le gouvernement venant dire dans quelques mois que la situation du budget de la République s'oppose à un tel sacrifice.

Mobilisation de 20,000 hommes

Paris, 19 février. — Le bruit court que M. Jules Ferry a l'intention de demander à la Chambre l'autorisation de déclarer officiellement la guerre à la Chine et de mobiliser 20,000 hommes.

M. Patenôtre

Paris, 19 février. — Ainsi que l'annonce l'agence Havas, M. Patenôtre, notre plénipotentiaire en Chine, a été autorisé, par le ministre des affaires étrangères, soit à demeurer à Shanghaï, soit à s'embarquer sur l'aviso russe qui se trouve actuellement en ce port. Nous croyons savoir que notre correspondant a adopté ce dernier parti et qu'il va se rendre à Hong-Kong pour y attendre les événements.

Nouvelles de Rome

L'*Univers* a reçu la dépêche suivante :

« Rome, 19 février, midi 40 m. — Le service solennel pour le repos de l'âme de S. Em. le cardinal Chigi a été célébré en l'église Sainte-Marie du Peuple. Mgr de Deneckere officiait. L'absoute a été donnée par S. Em. le cardinal Sacconi, doyen du Sacré Collège.

» Dans l'assistance qui remplissait l'église, on remarquait toute la maison du Pape, et dans une tribune spéciale un grand nombre de cardinaux. Le grand maître de l'ordre de Malte conduisait une députation des membres de l'ordre.

» Demain, jour anniversaire de l'exaltation du Pape, Sa Sainteté Léon XIII donnera audience dans la Bibliothèque vaticane.

» Le 23, le Souverain-Pontife recevra le pèlerinage des industriels venus de France, et l'on assure qu'il prononcera un important discours.

» En recevant les prédicateurs de carême et les curés de Rome, Sa Sainteté a prononcé un remarquable discours. »

L'ouverture du Parlement Anglais

Londres, 19 février. — L'arrivée des ministres a été signalée par des scènes tumultueuses. Lord Hardington, d'abord bien accueilli, est poursuivi jusque dans le palais par les huées de la foule. M. Gladstone est reçu par les cris de Gordon! Gordon! Le même accueil est fait aux principaux ministres.

Londres, 19 février. — A l'ouverture du Parlement, lord Granville a déclaré aux Lords et M. Gladstone aux Communes que la politique du gouvernement au Soudan n'est pas changée, mais qu'il y aurait, dans les circonstances actuelles, de graves inconvénients militaires et politiques d'ordonner au général Wolseley de faire retirer les troupes. Une semblable mesure serait un danger pour l'Egypte et exposerait l'Angleterre à une agression sur les autres points du monde. Le but du gouvernement est d'empêcher le Mahdi d'avancer.

Le général Wolseley possède pleins pouvoirs, mais il attaquera probablement Khartoum en automne; seulement lord Granville a annoncé aux lords qu'il espère présenter bientôt un accord concernant les finances de l'Egypte, mais tous les détails ne sont pas réglés.

M. Northcote prévient M. Gladstone qu'il proposera à la Chambre des Communes un vote de censure contre le gouvernement.

M. Gladstone fixera demain la discussion de cette proposition.

M. Hardington déclare que la retraite de la colonne Buller continuera probablement jusqu'à Méravi.

La séance est levée à la Chambre des communes et à la Chambre des lords.

SÉNAT

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du jeudi 19 février 1885

(Suite).

Présidence de M. Le Royer, président

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur les marchés à terme.

Les articles du projet sont adoptés.

M. de Gavardie combat l'ensemble du projet.

L'ensemble du projet est adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Marcel Barthe, ayant pour objet de prévenir les conflits entre la Chambre des députés et le Sénat en matière de budget.

Les conclusions de la commission tendant à la prise en considération sont adoptées.

L'ordre du jour appelle la discussion du budget des dépenses et des recettes de l'exercice de 1885

M. Chesnelong, premier orateur inscrit, demande le renvoi à demain.

M. l'amiral Peyron s'associe à cette demande, au nom de son collègue des finances, retenu à la Chambre des députés.

Le renvoi de la discussion du budget à demain est prononcé.

M. Martin-Feuillée, ministre de la justice, dépose plusieurs projets de loi d'intérêt local.

Séance publique demain à trois heures.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du jeudi 19 février 1885

(Suite.)

Présidence de M. Brisson

La Chambre adopte un projet de loi autorisant la ville de Roubaix à contracter un emprunt.

La séance est suspendue à 2 h. 20.

Une question de M. de la Billiais

M. de la Billiais adresse une question au ministre de la guerre au sujet de l'introduction d'avoines étrangères pour les approvisionnements de l'armée.

M. le ministre de la guerre répond que l'administration de la guerre traite avec des fournisseurs qui se fournissent eux-mêmes où ils veulent.

Le gouvernement examinera si, dans les marchés à venir, des mesures pourront être prises pour donner à l'agriculture la satisfaction qui est demandée pour elle.

M. de la Billiais désirerait que ce système fût suivi pour tous les produits naturels et manufacturés.

La surtaxe

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le projet de loi portant modification du tarif général des douanes.

M. Raoul Duval, au nom de la commission, dépose un rapport supplémentaire. (Lisez!)

M. Raoul Duval donne lecture de ce rapport qui conclut au dégrèvement de l'impôt foncier, sauf pour les terres de première qualité, les bois, les terrains urbains, les chemins de fer et les canaux.

Le dégrèvement serait encore de plus de 100 millions, qui pourraient se récupérer par une augmentation de l'impôt sur l'alcool.

Le dégrèvement devra profiter exclusivement au fermier, à l'exclusion du bailleur, pendant toute la durée des baux en cours. (Exclamations.) Le droit de 60 centimes serait désormais applicable à toutes les céréales et le droit sur les farines serait de 1 fr. 20. L'impôt sur l'alcool serait élevé à 250 fr. par hectolitre. (Bruit.)

M. Cuneo d'Ornano demande la parole pour un rappel au règlement. La commission des douanes n'a pas compétence pour trancher les questions budgétaires; elle n'a pas reçu de mandat pour délibérer sur la création de nouveaux impôts.

Il n'y a donc pas lieu de délibérer actuellement sur le nouveau projet de loi de la commission. (Très bien! à droite.)

M. Ganault demande que la Chambre continue sa discussion sur les autres amendements au projet primitif. Le nouveau projet est une habile diversion, qui aurait pour résultat de remettre en question les mesures proposées en faveur de l'agriculture. Toutes les propositions doivent être examinées comme amendement au nouveau projet (Très bien!)

M. le président dit que c'est en effet la procédure qui doit être suivie en commençant par les amendements qui s'écartent le plus du projet de la commission. M. le président ajoute qu'il a reçu plusieurs nouveaux amendements dont il donne connaissance à la Chambre.

M. Paul de Cassagnac dit qu'il demande la suppression du service de 28 jours pour les agriculteurs et le renvoi de cet amendement à la commission des douanes. (Bruits divers.)

M. le président dit que l'amendement qui s'éloigne le plus du projet de la commission est celui de M. Ganault.

M. Ganault se propose de démontrer que le prix du pain n'est pas intéressé dans la question et n'est que très indirectement subordonné au prix du blé. Toutefois, l'orateur croit devoir tout d'abord rappeler quelle est la situation du département de l'Aisne, qu'il représente.

Tout a contesté la gravité de cette situation, qui est malheureusement trop réelle, puisque 70,800 hectares sont sans preneurs.

Ce département est un de ceux où la propriété est très divisée et les petits propriétaires ne sont pas moins atteints que les moyens et les grands on peut s'en rendre compte par le chiffre considérable des ventes forcées.

M. Boutoux présente un autre amendement établissant un droit de 5 fr. par hectolitre.

M. Raoul Duval, au nom de la commission, repousse toute surtaxe.

M. Méline déclare que le gouvernement considère le droit de 5 fr. comme exagéré, et croit qu'un droit de 2 fr. 60 à 3 fr. serait suffisant pour protéger l'agriculture.

La suite de la discussion est renvoyée à samedi.

La réforme électorale

M. Spuller demande à la Chambre d'inscrire le projet de réforme électorale à son ordre du jour immédiatement après la discussion des tarifs de douanes.

Le scrutin sur cette question donne lieu à un pointage.

La proposition de M. Spuller est adoptée par 239 voix contre 216. Sur la demande de M. Ballue, le projet de recrutement est inscrit ensuite à l'ordre du jour.

La séance est levée.

Observations météorologiques. — *Paris, 20 février* — La pression barométrique est de 747 à Biarritz ; 760 à Bere. — Le baromètre a baissé rapidement en Gascogne et a monté partout ailleurs sur nos régions. — Temps probable : vent des régions est, ciel pluvieux. — Température en baisse.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Adjudication. — Mardi, à onze heures du matin, il a été procédé, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, à la mise en adjudication d'un portique-aori et de la réfection des peintures à l'école de filles de la rue Pellart. Voici quels ont été les résultats :

1° *Terrasserie, maçonnerie.* — Le devis était évalué à 4,471 fr. 43. M. Eloi Bougin, unique soumissionnaire, est déclaré adjudicataire au rabais de 2 0/0;

2° *Charpente, menuiserie, quincaillerie.* — Devis, 2,168 fr. 33. M. J.-B. Degrave a offert un rabais de 2 0/0; M. Jean Dubois, 8 0/0, adjudicataire ;

3° *Zinguerie.* — Devis, 668 fr. 50. MM. Arthur Bourgeois et Planquart-Courrier, ont offert chacun un rabais de 15 0/0. Une seconde épreuve a donné les résultats suivants : M. Planquart, 15 fr. 75; M. A. Bourgeois, 18 fr. 10, adjudicataire;

4° *Peinture et vitrerie.* — Devis, 4,433 fr. 76. M. Gilman-Thibaut, unique soumissionnaire, est déclaré adjudicataire avec un rabais de 16 0/0.

Secours aux blessés militaires. — Le comité roubaisien de la Société française de secours aux blessés militaires a fait, en novembre 1884, un premier envoi au comité central de Paris. Il recueille en ce moment des souscriptions qui prouveront l'intérêt que Roubaix porte à nos pauvres soldats blessés et malades au Tonkin.

Le comité fait un appel chaleureux à la générosité de nos concitoyens : il espère que le plus grand nombre d'entre eux voudront se joindre à lui dans cette œuvre patriotique.

Les dons en argent et en nature sont reçus boulevard d'Armentières, 1, et au bureau du *Journal de Roubaix*.